

Conférence 14 octobre 2019

« De la convergence à la fusion des dispositifs : conséquences, nouvelles organisations en territoire, place des CLICs - en articulation avec d'autres dispositifs »

Partie 1 : Enjeux, stratégies, place des acteurs : les conditions de réussite de ce changement majeur – Rémy Bataillon (SGMAS)

Dr Rémy BATAILLON : Chargé de mission / Conseiller technique au Ministère des affaires sociales (SGMAS)

Qu'est-ce que la puissance publique souhaite mettre en place? Quelles conséquences pour les organisations en territoire?

Rémy BATAILLON

A la fois enthousiaste et perplexe...

Volonté il y a 20 ans de mettre en place une structure visant à **réguler les parcours** en ayant à sa main les financements (exemple Nord Paris) ;

Mouvement permanent ;

En même temps, plateformes autismes, mais pas possible de les intégrer car trop spécifiques. Certains territoires avaient déjà avancés...

Système complexe : sans chef mais en interaction permanente. Il faut désapprendre à réguler le système à un moment où le ministère déciderait d'un système où il faut en permanence ajuster mais sans trop normer. Nécessite de changer notre façon de penser, notre façon de faire au niveau des acteurs publics ;

Que faire puisque flou complet ?

Faut-il prendre le plus petit dénominateur commun?

La loi a pour principal objet non pas la fusion de structures mais c'est de faire en sorte que dans les territoires les acteurs « se causent », partagent leurs analyses....

Objectif : devenir co responsable ;

Comment fait-t-on pour ne pas remettre le focus sur les structures ?

Ce qui est intéressant c'est de cranter l'idée que les acteurs « se causent » ;

Seconde évolution dans la façon de peser ces mesures législatives : on va arrêter de dire comment ça va se passer mais parler obligation de résultat.

Ce qui importe à la puissance publique c'est le service rendu aux professionnels et in fine à la population ;

Si pas de ligne directrice, on va travailler différemment du nord au sud et du coup réponse inégale...

Que l'on travaille différemment c'est une chose mais socle de services rendus de même niveau ;

Sur le service "information" : les personnes ont accès à une info sur l'offre sanitaire, sociale et médico soc qui sera homogène qq soit le point de contact dans le territoire ;

Démontrer la capacité des acteurs à rendre compte du service rendu ;

Les acteurs locaux : CCAS... sont assez oublié dans ces schémas.... On parle de l'ARS, des départements, mais des acteurs de proximité sont oubliés dans cette communication.

Comment vont-ils être associés ces acteurs ?

La loi parle de collectivité territoriale et non département pour ne pas oublier ces acteurs et pour qu'ils puissent y contribuer.

Volonté de mettre le moins d'éléments possible dans le décret (uniquement normatifs pour les SI et mission service publique des DAC pour pouvoir embarquer des personnels FH et FPE, consentement au partage d'information...) ; le reste va être précisé dans un "cadre d'orientation national" et une boîte à outils qui permettra de proposer des outils, des repères, des recommandations.... (travail avec ANDAS, FACS ...)

Travail d'accompagnement à mettre en place en territoire de co-construction ;

Tout l'enjeu est d'embarquer plusieurs acteurs pour qu'ils fassent évoluer ensemble leurs rôles, leurs enjeux et qu'ils puissent travailler sur leur capacité à faire. Une des limites de MAIA c'est d'avoir fait porter tous les efforts sur une seule personne en considérant qu'il pourrait embarquer seul tout le reste ;

Si le système est en mouvement, plus simple pour intégrer de nouvelles dynamiques et projets. Cela permet de saisir les nouveaux projets comme des opportunités et non des contraintes.

Enjeu : l'accompagnement au changement.

Pourquoi continuer à parier sur des personnes recrutées par les ARS plutôt que de s'appuyer sur des personnes déjà présentes sur le territoire sans ajouter au mille-feuille ?

La fonction d'animation, intégration, impulsion de cette responsabilité populationnelle est collective....

On ne dit pas que seules les pilotes MAIA sont capables de le faire. On laisse aux acteurs locaux le soin de constituer ces DAC et de répartir les rôles comme chacun le souhaite en fonction de son territoire. Pas possible que le ministère soit donneur d'ordre avec définition de fiches de poste....

M2A : ne pas minimiser le rôle des CLIC sur l'animation territoriale

Embarquer des acteurs avec des langages différents permettant de rassembler. Richesse et force pour mieux embarquer les acteurs sur les problématiques de territoire ;

Un des écueils des MAIA c'est d'avoir confié le portage à un des acteurs. Espérons que l'ARS ne tombe pas dans le même écueil

Aujourd'hui, sur le terrain, guerre entre les instances qui empêchent de capitaliser sur les dynamiques des acteurs locaux

Renvoi aux difficultés du dossier : impossible de faire des ARS et des CD les meilleurs amis du monde....

On ne fera rien sans des relais locaux type FACS.

Partie 2 – Comment la FACS entend être actrice de cette mise en œuvre collective sur les territoires ? Valérie Cornu (réseau Odalys, FACS)

Voir Diaporama

Le DAC est une réponse à la perte de visibilité sur le terrain et à la fragilité de ces dispositifs ;

Depuis Laroque, on ne fait que rajouter, cette fois ci peut être la première fois que l'on va plutôt supprimer des dispositifs ;

Fédérations FACS : elles représentent plusieurs dispositifs et pas seulement un seul ;

La FACS est un soutien au développement des fédés régionales pour nourrir le national en respectant les porteurs et les territoires ;

Tout dispositif de coordination quel qu'il soit peut adhérer à la FACS

Désormais plus de 90 membres à la FACS ;

Pas de souhait au ministère de faire des référentiels, volonté que ce soit les acteurs qui s'en saisissent.
Y compris pour les nouvelles formations ;

Les enjeux majeurs demain : accompagnement conduite au changement qui vont devoir intégrer ARS, CD et acteurs locaux. Point de vigilance avec la future loi grand âge ;

Orientations 2020 : évolutions des asso ; travail sur la communication pour nous rendre lisibles ; le DAC doit être pensé comme un projet de territoire ;
Capitaliser sur l'intelligence collective
Indispensable d'embarquer les CLIC

Les DAC :

- Unification des dispositifs réseaux/ MAIA et en option CLIC
- Gouvernance partagée : les CLIC doivent y être à part entière
- Missions : coordination des parcours complexes

CLIC / DAC : dedans / dehors

Quelle place du RAPT (réponse accompagnée pour tous) dans le DAC et par rapport aux PCPE (pôle de compétences et de prestations externalisées) ?

NB : il y a de plus en plus de personnes effectuant de l'info/orientation mais de moins en moins au niveau de l'accompagnement !

Enjeu dans la dynamique territoriale : capacité pour les acteurs de faire par eux-mêmes

L'échelle des DAC : fonction des territoires ? Ne pas oublier le niveau de proximité !

Il n'est pas opportun au premier abord de faire des appels d'offre car amènent les acteurs d'un même territoire à se mettre en concurrence car compliqué pour ensuite travailler ensemble

En Ile de France labellisation de niveau 1 et 2.

Chaque acteur arrive avec sa brique et construit la maison : une fois que l'on a la maison et ce service à la population, comment réussir à sécuriser CD et ARS ? Il faut trouver le lien entre les acteurs qui construisent ce service et comment on sécurise pour que tout ne change pas. Contractualisation ARS et CD.

Témoignage d'une dynamique inspirante loco-régionale CRIAPPS

Historiquement sur les 2 Sèvres Nord et Sud 79

Aujourd'hui Association gérontologique de Gâtine, 25 agents (clic, réseau, maia, plate-forme de répit, CTA). Pour le moment géronto, mais est entrain de contractualiser pour le PH ;

A l'avenir : PTA avec élargissement des critères d'âge pour l'inclusion. La PTA devenant la porte d'entrée pour les pros et les services ;

Voir Diaporama

Synthèse de Marielle CADIEU

Rémy Bataillon

Système en phase d'évolution permanente ;

Autres modes de fonctionnement : agir mais pas trop contraignant, modifie leur façon de penser ;

Obligation de résultat mais aux territoires de décider comment ;

Conditions de mise en application : accompagnement au changement ; voir le DAC comme une chance de travailler ensemble dans l'intérêt des personnes en situation de parcours complexe ;

Une seule personne ne peut pas tout faire, mais que plusieurs personnes soient en charge de l'animation pour avoir une vision à 360 ° du territoire.

Valérie Cornu

De l'importance de la structuration en territoire pour l'approche parcours ;

Place du médico social à faire valoir .

Respect des apports de chacun ;

Interculturalité nécessaire : apprendre les uns des autres pour infuser les atouts de chacun à condition de tous se reconnaître ;

Vigilance : Loi grand âge

Conclusion : quoiqu'il arrive avec Ma santé 2022 et la loi grand âge il y a une idée de simplification et de besoin d'appui aux professionnels.